



N°5

La Gazette DE LA RECHERCHE

Octobre 2025

L'ACTUALITÉ DE LA SECTION RECHERCHE DE LA DAP - EX3

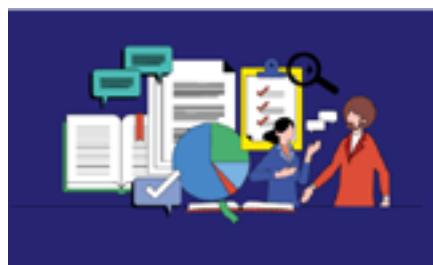
L'ÉVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE HORS DE LA DÉTENTION

p. 04



SEMAINE DE LA RECHERCHE

Revivez une semaine riche en événements



p. 06

3 QUESTIONS À...

André Giudicelli sur le centre de détention de Casabianda : les prisons ouvertes, un modèle en question

p. 10

LES CLÉS DES DONNÉES

Nicolas Reysset sur son étude sur la réforme du travail pénitentiaire

p. 12

ARCHIVES À LA LOUPE

Elsa Besson sur les briques du bagne guyanais



p. 14

La rédaction

La gazette de la recherche est une publication de la section recherche du bureau de la donnée, de la recherche et de l'évaluation (EX3)

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Joachim Bendavid - chargé des fonctions de sous-directeur de l'expertise

RÉDACTRICE EN CHEFFE :
Marjolaine Martin, chargée de valorisation de la recherche

RÉDACTION :
Ghislain Gabalda - chef de section

Jean-Lucien Sanchez - chargé de recherche, référent histoire et patrimoine

Marion Wagner - chargée de recherche, référente juridique

Jeanne Michaud - stagiaire chargée de valorisation de la recherche

Pour nous contacter :
recherche.sdex-dap@justice.gouv.fr

À cette équipe, il faut associer les **référents recherche** au sein des dix directions interrégionales des services pénitentiaires :

Carine Caron (Grand-Centre – Dijon), **Anne-Sophie Cortinovis** (Grand-Ouest – Rennes), **Michel Darrius** (Sud-Ouest – Bordeaux), **Clément Lendomer** (Grand-Nord – Lille), **Leïla Delannoy** (Sud-Est – Marseille), **Éric Dingli** (Sud – Toulouse), **Vincent Estaïs** (Auvergne-Rhône-Alpes – Lyon), **Théo Gomez** (Île-de-France – Paris), **Auriane Koschig** (Grand-Est – Strasbourg), **Gérard Pescheux** (Outre-mer)



Crédit photo : Adobe Stock

Au sommaire :

► L'ÉVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE
p. 04

► LA RECHERCHE AVANCE
p. 05

► SEMAINE DE LA RECHERCHE
p. 06

► À LIRE, À VOIR, À ÉCOUTER
p. 07

► PANORAMA DES RECHERCHES
p. 08

► 3 QUESTIONS À
p. 10

► SOUS L'ŒIL DE
p. 11

► LES CLÉS DES DONNÉES
p. 12

► ARCHIVES À LA LOUPE
p. 14

ÉDITO

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE DANS ET HORS LES MURS



Crédit photo : Ministère de la Justice/Joachim Bertrand

Chaque année, la section recherche de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) organise un temps fort ouvert à tous pour présenter l'actualité de la recherche, afin de nourrir les réflexions sur les grandes thématiques pénitentiaires. Cette année, nous avons inauguré un nouveau format avec, non plus une journée, mais une semaine de la recherche, organisée autour de plusieurs évènements, qui s'est déroulée au ministère de la Justice et en ligne du 6 au 10 octobre 2025 (voir p. 6). Ce numéro accompagne cette programmation avec la même visée : être une fenêtre vers les multiples facettes et acteurs de l'administration pénitentiaire, en éclairant ses grands enjeux.

La détention occupe bien sûr une partie importante des recherches que nous mettons en avant dans nos publications. Mais l'administration pénitentiaire joue aussi, on le sait, un rôle essentiel en dehors des murs de la prison. Nous mettons en avant dans ce numéro un des aspects de la recherche en «milieu ouvert», notamment à travers son rôle dans l'évaluation des dispositifs de prise en charge des services pénitentiaires d'insertion et de probation (p. 4).

La prison elle-même prend parfois des visages singuliers : nous vous invitons à découvrir les résultats de la recherche, inédite par son ampleur, sur l'unique exemple en France d'une «prison ouverte» : le centre de détention de Casabianda (p. 10). Après ce détour en Corse, nous traversons l'Atlantique et le temps pour retrouver les traces

FOCUS SUR LE BUREAU EX3

Au sein de la sous-direction de l'expertise (SDEX) de la DAP, le bureau de la donnée, de la recherche et de l'évaluation (EX3) rassemble des équipes aux compétences et missions variées autour de la production de recherches, d'analyses et d'outils de pilotage au service des acteurs de l'administration pénitentiaire.

Il est composé de quatre sections :

- **La section analyse de données** valorise les données à travers des analyses pour éclairer les décisions et politiques publiques ;
- **La section solutions et outils** améliore l'offre en matière d'outils de pilotage au service des experts et décideurs de l'administration pénitentiaire ;
- **La mission d'évaluation des politiques pénitentiaires** porte les travaux d'évaluation et assure une expertise en interne ;
- **La section recherche** coordonne et valorise les activités de recherches scientifiques actuelles et futures dans le champ pénitentiaire.

d'autres murs : ceux en briques des bagnes guyanais, que l'historienne Elsa Besson fait parler (p. 14).

Enfin, nous continuons de vous faire découvrir l'activité du bureau de la donnée, de la recherche et de l'évaluation, à travers les travaux de Nicolas Reysset et Jeanne Michaud, qui nous ont accompagnés pendant six mois. En apprentissage des métiers de la recherche et de l'évaluation, ils ont contribué à la richesse des productions de notre bureau. Découvrez ainsi les résultats d'une analyse de l'accès au travail pénitentiaire (p. 12), et un regard sur la valorisation de la recherche (p. 11).

ZOOM

L'ÉVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE HORS DE LA DÉTENTION



La détention n'est pas le seul espace investi par la recherche à la DAP. Le travail de prise en charge par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) des personnes placées sous main de justice en «milieu ouvert» fait l'objet de plusieurs travaux en cours. Nous donnons la parole à Jessica Tordjmann pour découvrir le quotidien de la section des politiques de prise en charge et l'actualité des recherches qu'elle suit.

Pouvez-vous présenter votre rôle au sein de la DAP ?

Je suis cheffe de la section des politiques de prise en charge (SPPEC), l'une des trois composantes du département des parcours de peine, au sein de la sous-direction de l'insertion et de la probation (IP). Mon rôle consiste à piloter une équipe de rédacteurs, composée essentiellement de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) et à encadrer les deux activités qui structurent notre section : le développement des mesures (aménagements de peine, alternatives à l'incarcération) et le contenu des prises en charge (modalités concrètes d'intervention des SPIP, programmes collectifs de prises en charge).

Nous sommes chargés d'élaborer les normes liées à ces mesures, en lien avec la direction des affaires criminelles et des grâces, mais aussi de définir les pratiques professionnelles, les référentiels métiers et les doctrines d'emploi qui structurent les interventions des agents en SPIP. Cela implique une collaboration étroite avec les autres sections de notre département, notamment celles en charge de la surveillance électronique, des évaluations, et des politiques de lutte contre les violences intrafamiliales, ainsi qu'avec les directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) et leurs unités métiers.

Notre travail vise à garantir une cohérence nationale des pratiques, tout en accompagnant les professionnels sur le terrain dans l'évolution des dispositifs, le

déploiement des réformes et l'évolution des pratiques professionnelles.

Nous échangeons également avec les autres directions ministérielles et avec l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle, notamment sur la mise en œuvre des politiques pénitentiaires et la valorisation des innovations dans les modes de prise en charge.

Quelle est la place de la recherche dans vos missions ?

La recherche intervient dans l'évaluation des dispositifs. La SPPEC collabore étroitement avec la section des évaluations du département des parcours de peine (IP1), qui est en charge du suivi et de l'évaluation des dispositifs mis en œuvre au sein des SPIP.

Plus largement, la recherche permet de mesurer l'impact des dispositifs et programmes de prise en charge, comme ADERES ou Hors les murs qui sont actuellement l'objet de recherches évaluatives (voir ci-contre). Ces travaux permettent de renforcer la **pertinence opérationnelle** des dispositifs évalués, tout en assurant leur **appropriation par les professionnels de terrain**. Ils contribuent à faire de la recherche un véritable **levier de transformation des politiques pénitentiaires**, en appui direct aux décisions stratégiques de la DAP.

La recherche permet également d'objectiver les pratiques professionnelles, d'identifier les leviers d'amélioration et d'éclai-

rer les décisions stratégiques en matière de prise en charge et d'aménagement de peines. Les résultats des recherches sont intégrés dans les référentiels métiers et servent à ajuster les doctrines d'emploi des agents. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'évaluation des politiques publiques et dans un objectif de fonder les pratiques sur des données probantes.

À quoi ressemble le travail avec la section recherche au quotidien ?

Au quotidien, la collaboration avec la section recherche du bureau EX3 est un véritable travail d'interface entre les besoins opérationnels et les démarches scientifiques, notamment dans le cadre des deux recherches en cours, ADERES et Hors les murs.

La section recherche a accompagné les projets en cours dès leur phase de conception, en structurant les appels à projets et en facilitant l'accès au terrain. L'accompagnement des équipes de recherche et le suivi de l'avancement tout au long de la recherche se fait ensuite conjointement, à travers notamment les comités de pilotage. Ce travail commun se poursuit avec la relecture des rapports, pour préparer au mieux leur valorisation.

Cette dynamique partenariale garantit que les recherches soient à la fois méthodologiquement solides et directement utiles aux professionnels. L'objectif est de permettre à la recherche de devenir un véritable outil stratégique pour orienter, adapter et transformer les politiques pénitentiaires.

ZOOM LA RECHERCHE AVANCE...

DISPOSITIF « HORS LES MURS » : VISITEURS ACCOMPAGNANTS EN MILIEU OUVERT

Responsabilité scientifique :
Caroline Arnal, Paulin Barcat et Claire Verdier
Recherche évaluative portée par IP1 - Agence Phare
Discipline : sociologie
Date : rapport final attendu en 2025

Cette évaluation porte sur la connaissance et l'appropriation du dispositif d'accompagnement en dehors des cadres institutionnels par les personnels pénitentiaires d'insertion et de probation et les bénévoles de l'Association nationale des visiteurs de personnes sous main de justice. L'objectif est d'identifier les freins à l'appropriation du dispositif et de préconiser des axes d'amélioration.



IMPACT DU PROGRAMME ADERES DE PRISE EN CHARGE DE COURTES PEINES

Responsabilité scientifique :
Massil Benbouriche - IP1 - Université de Lille
Discipline : recherche pluridisciplinaire évaluative
Date : rapport final attendu fin 2026

Cette recherche analyse l'implantation du programme de prise en charge des personnes condamnées à de courtes peines en milieu ouvert au sein des SPIP, ses impacts sur les personnels et sur les personnes placées sous-main de justice, et son appropriation par les autorités judiciaires.

Découvrez les autres recherches suivies par EX3 sur le « milieu ouvert ».

EXPÉRIENCES DE LA PRISON ET RÉINSERTION SOCIALE À LA SORTIE (EXPRESS)

Responsabilité scientifique :
Aline Désesquelles – Ined (Institut national d'études démographiques)
Discipline : démographie
Date : fin en 2026

Le projet de recherche a pour objectif d'enrichir la connaissance statistique de la population carcérale en se focalisant sur les sortants de prisons, caractériser les différentes expériences de l'incarcération et leur impact sur les individus, recueillir des éléments prospectifs sur ce qui attend la personne à sa sortie et étudier la récidive des personnes enquêtées. Pour cela, il met en place une large enquête quantitative multithématique auprès de 500 personnes détenues à quelques jours de l'échéance de leur incarcération, ainsi qu'une post-enquête qualitative.

PARCOURS DE SORTANTES DE PRISON : ENTRE CONTRAINTES ET POUVOIR D'AGIR

Responsabilité scientifique :
Keti Delprat – thèse sous la direction de Corinne Rostaing - université Lumière Lyon 2
Discipline : sociologie
Date : thèse débutée en 2025

Cette recherche analyse les parcours des femmes sortant de détention, en les questionnant avant leur sortie, et à plusieurs reprises, après leur libération, afin d'identifier les processus d'ajustement entre vie familiale et travail qui mènent à leur réinsertion.

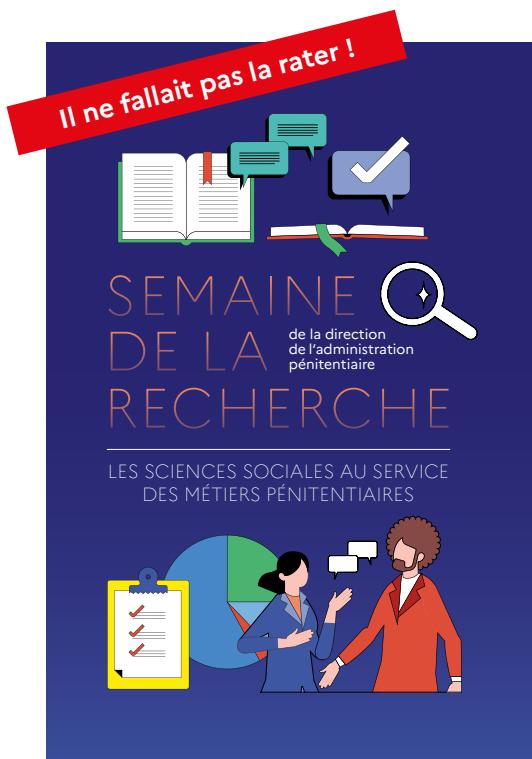
ZOOM

SEMAINE DE LA RECHERCHE

LES SCIENCES SOCIALES AU SERVICE DES MÉTIERS PÉNITENTIAIRES

La section recherche du bureau de la donnée, de la recherche et de l'évaluation de la direction de l'administration pénitentiaire (EX3) a organisé pour la première fois, du 6 au 10 octobre 2025, une semaine de la recherche.

Nous vous proposons de revenir sur les évènements de cette semaine qui ont mis en avant les résultats et les coulisses des recherches conduites dans le champ pénitentiaire : forum, expositions, webinaires, kiosque de lecture, rencontres entre chercheurs et professionnels de l'administration pénitentiaire...



Lundi 6 octobre 2025 : Présentation de la visite virtuelle de la maison d'arrêt de Basse-Terre, en Guadeloupe.

La direction de l'administration pénitentiaire, en partenariat avec Criminocorpus Lab, réalise des visites virtuelles d'établissements pénitentiaires voués à la fermeture, afin de conserver la trace du patrimoine carcéral et la mémoire professionnelle des agents. Hervé Colombani, réalisateur, Marc Renneville, directeur de Criminocorpus Lab et Jean-Lucien Sanchez, chargé d'études en histoire à la section recherche, nous ont présenté les coulisses de la réalisation des visites virtuelles. L'occasion de revenir sur quelques anecdotes de tournage, et de découvrir un aperçu en avant-première de la visite de la maison d'arrêt de Basse-Terre en attendant sa mise en ligne prévue fin novembre.

Mardi 7 octobre 2025 : Journée de réflexion « L'administration pénitentiaire ouvre ses portes à la recherche ».

Cette journée de réflexion a questionné l'organisation de la recherche dans le champ pénitentiaire en faisant dialoguer chercheurs et professionnels dans le cadre de tables-rondes et d'ateliers. Trois recherches financées ou soutenues par la direction de la DAP ont été présentées : la santé mentale en maison d'arrêt avec Kevin d'Ovidio ; l'alimentation des personnes détenues avec Anissa Pomiès ; les profils psychopathologiques des auteurs de violences sexuelles sur mineurs en institution avec Nicolas Port.

Les échanges ont permis d'explorer trois questions. Comment

se traduisent les besoins en matière de recherche par les services pénitentiaires ? Comment répondre à ces besoins spécifiques et investir un terrain d'enquête en détention ? Comment transformer la recherche en action et apporter des solutions aux agents ?

Jeudi 9 octobre 2025 : « Le centre de détention de Casabianda – Les prisons ouvertes, un modèle en question ».

André Giudicelli, Laura Lalardie et Nathalie Goedert, en présence de Philippe Juillan (actuel chef d'établissement du centre de détention), ont présenté les résultats de cette recherche portée par l'Université de Corse Pasquale Paoli sur les particularismes du centre de détention de Casabianda afin de comprendre si le modèle de prison ouverte qu'il représente pourrait être étendu à d'autres prisons en France. Elle s'intéresse particulièrement à l'individualisation de l'exécution de la peine par une analyse des profils pénaux, du fonctionnement et de l'ancrage territorial de cette prison corse.

Vendredi 10 octobre 2025 : « Jeunes chercheurs dans le champ pénitentiaire ».

Ce webinar a donné la parole à trois jeunes chercheuses qui ont partagé leur expérience de la réalisation d'une thèse en milieu carcéral. Coline Köves travaille sur la gouvernance territoriale de la crise climatique, Johanna Lauret sur la justice restaurative, et Lola Legende sur la violence en détention pour femme.

Pour plus d'informations, contactez la section recherche : recherche.sdex-dap@justice.gouv.fr

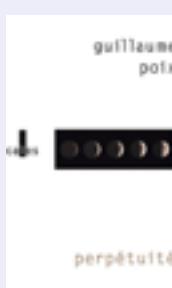
PAUSE

À LIRE, VOIR, ÉCOUTER



PHOTOS Entre les murs, série de photographies de Lucas Perrigot, [en ligne](#).

Lucas Perrigot, artiste photographe, commence en 2013 des ateliers de photographie au sein de la prison pour mineurs d'Orvault. Durant deux ans, il travaille avec eux et revoit fréquemment les mêmes visages. Deux semaines après la fin de ces ateliers, en juillet 2015, il obtient l'autorisation de réaliser un reportage photographique avec les jeunes détenus. Le cadre de la prison rend la chose compliquée, entre les consignes de sécurité et l'impossibilité de révéler l'identité des protagonistes ou certains aspects de leur intimité. Pourtant, cette série intitulée «Entre les murs» réussit à montrer les scènes de quotidien dans la prison, sans filtre. S'en est suivi une exposition organisée par l'établissement pénitentiaire, et une exposition en août 2025 au salon de la photographie de Saint Aulaye Pugmangou.



LIVRE Perpétuité, de Guillaume Poix, Paris : Verticales, 2025.

L'auteur plonge dans le quotidien des surveillants pénitentiaires pendant leur service de nuit dans une maison d'arrêt du sud de la France. En «observant ceux qui observent», il fait découvrir leur métier, au-delà des préjugés, au plus près de leur quotidien.



LIVRE L'affaire Delabrière, de Jean-Pierre Machain, Thénouville : Skjaldmö, 2025.

Le 15 août 1992, Stéphane Delabrière assassine le surveillant pénitentiaire Francis Caron à la maison d'arrêt de Rouen. Alors qu'il était en attente de son jugement pour deux meurtres, ce dernier crime enflamma les prisons françaises. Cet évènement souleva notamment des interrogations sur la violence en milieu carcéral et la nécessité de renforcer la sécurité.

L'auteur retrace donc dans cet essai le parcours criminel de Delabrière, les grandes lignes de son instruction et de son procès aux assises de Rouen en 1995. Jean-Pierre Machain, historien et surveillant, s'applique surtout à rendre hommage à Francis Caron, et reconstitue l'histoire de l'une des plus grandes crises de l'administration pénitentiaire.



PODCAST [Faire de la prison, et s'en sortir. Un épisode du podcast Brise-Glace.](#)

Julien, ancien détenu dans un établissement pénitentiaire en Suisse, raconte son parcours et son expérience de la détention. À travers son témoignage, il décrit de nombreux aspects du quotidien des personnes détenues : comprendre les règles sociales entre personnes détenues, l'alimentation, l'importance du soutien à l'extérieur, les difficultés à la sortie, etc. Un aperçu du système carcéral suisse, très proche de la situation des établissements français.



À voir sur Criminocorpus

Le centre pénitentiaire de Marseille – Les Baumettes 3 est achevé ! Après les Baumettes 2 livré en 2017, la livraison de Baumettes 3 construit sur l'emplacement des « Baumettes historiques » marque la fin de la rénovation de cet établissement mythique. À cette occasion, la section recherche vous propose de vous plonger dans son passé et de découvrir l'exposition virtuelle consacrée à l'histoire des Baumettes visible sur le site [Criminocorpus](#). Réalisée par Jean-Lucien Sanchez, chargé d'études en histoire à la section recherche, elle s'appuie sur une iconographie très riche issue des Archives nationales, des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, du Mucem, du Musée d'Histoire de Marseille et du Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines de l'École nationale d'administration pénitentiaire.

PANORAMA DES RECHERCHES...

Voici un panorama thématique de quelques-unes des recherches dont le suivi a occupé notre quotidien ces derniers mois, selon une représentation thématisée



PARCOURS PÉNAL ET RÉINSERTION SOCIALE

Effets sur les parcours d'insertion : travail et accompagnement en milieu pénitentiaire.
Cereiso (Askoria)

L'accès au travail des personnes placées sous main de justice aux marges de la République : le cas de la Polynésie française.

Université Paris Cité

Parcours d'accès au travail en prison en région Occitanie.

Université Toulouse Capitole

Expériences de la Prison et Réinsertion Sociale à la Sortie (ExPRESS).

Institut national d'études démographiques (Ined)

La violence dans les prisons de femmes.
Université de Lille

Vers une autonomisation du djihadisme ? (Dis)continuités entre fondamentalisme salafiste et violence djihadiste.

Université Sorbonne Paris Nord

La cyberpédocriminalité en France : de la pratique pédophilique à la traque citoyenne des prédateurs d'enfants.

Centre Norbert Elias, CNRS

Migrants incarcérés et passage à l'acte avec violence : une étude exploratoire.

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

La structuration des acteurs impliqués dans la traite des êtres humains en France.
Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)



GESTION DE LA DÉTENTION

Le centre de Casabianda. Les prisons ouvertes, un modèle en question.

Université de Corse

Le sens du travail dans les métiers de la surveillance pénitentiaire.

Université Paris Cité

Analyse de la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel et établissements « fléchés AICS ».

Universités Nanterre, Paris 1 et Corse

Analyse économique du droit appliquée aux courtes peines d'emprisonnement.

Université de Bordeaux

Projet d'étude sur la prise en compte des établissements pénitentiaires dans les politiques et les projets des collectivités territoriales.

Sciences Po Saint-Germain-en-Laye – Université Paris Saclay



TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

Enfermer et verdir. Représentations, logiques d'action et significations du verdissement des prisons françaises.

Université Rennes 2

« Manger Préparer Approvisionner » Comprendre pour agir.

EM Lyon Business School

La gouvernance territoriale de la crise climatique : se préparer et faire face aux épisodes caniculaires.

Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)



SANTÉ DES PERSONNES DÉTENUES

Enquête autonomie des personnes incarcérées.

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Prévalence des troubles mentaux : évaluation lors de l'incarcération et évolution au cours de la détention (EPSYLON).

Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Hauts-de-France (F2RSM Psy)

Accès à la santé reproductive pour les femmes détenues en France.

Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) - Institut national d'études démographiques (Ined)

Le dialogue professionnel comme ressource pour l'efficacité et la santé des surveillants de prison : mise en place et conditions d'institution des espaces de dialogue sur la qualité du travail au sein des établissements pénitentiaires français.

Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Enquête sur la santé et les substances en prison 2025.

L'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT)

Les codétenus de soutien.

Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire (CIRAP-ENAP)

Gouverner les risques en Guyane. Gestion des risques sociaux et sanitaires dans les territoires extra-hexagonaux.

Université Lyon 2



SUIVI DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

Les auteurs de violences cyber pédopornographiques.

Université Lumière Lyon 2

Contrôle judiciaire avec placement probatoire (CJPP) des personnes mises en examen, poursuivies ou condamnées pour des faits de violences conjugales.

Université de Lille

L'usage de la réalité virtuelle dans le cadre de la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Université Rennes 2

Recherche-évaluation du dispositif «Hors les Murs» : visiteurs accompagnants en milieu ouvert

Agence Phare

Coopération et Exclusion Sociale en Milieu Carcéral.

Université Paris 1

Mineurs et jeunes majeurs sortants de prison. Ressources, aspirations, expériences des discriminations après un ou des passage(s) par la détention.

Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) – Défenseur des droits – Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)

Impact du programme ADERES de prise en charge de courtes peines.

Université de Lille



ACTIVITÉS CULTURELLES

Étude sur les espaces culturels permanents en milieu pénitentiaire.

Ministère de la Culture, ministère de la Justice

QUESTIONS

3 QUESTIONS À...

ANDRÉ GIUDICELLI

Pendant quatre années, une équipe de l'Université de Corse Pasquale Paoli, en partenariat avec des chercheurs et chercheuses étrangers, a conduit une recherche pluridisciplinaire sur le centre de détention de Casabianda, modèle français unique de « prison ouverte ». André Giudicelli, professeur de droit privé et sciences criminelles, directeur de l'Équipe méditerranéenne de recherche juridique, qui a dirigé cette recherche soutenue par la DAP, nous présente quelques-uns de ses points forts et résultats.



« Le centre de détention de Casabianda : les prisons ouvertes, un modèle en question »

Quels étaient les objectifs de cette recherche ?

Il s'agissait de livrer l'étude la plus complète possible de cet établissement très original, « recréé » en 1948, et d'interroger l'intérêt et la place du régime ouvert de détention dans le cadre d'une comparaison avec différents pays en Europe.

C'est une recherche rare en raison de sa durée et du nombre des missions accomplies sur site. La proximité entre Corte, siège de l'Université de Corse, et Aléria où est situé l'établissement, a facilité cette présence soutenue. Le terrain a été nourri par une phase d'observation, des études d'archives et de dossiers, le suivi de réunions et d'audiences, ou encore par des entretiens avec des personnels mais aussi des personnes détenues.

Le rapport remis à la DAP comprend plusieurs volets : une histoire du domaine de Casabianda et des établissements pénitentiaires qui s'y sont succédé ; une étude approfondie du fonctionnement du centre de détention actuel (sécurité, sélection et prise en charge de personnes détenues, statut de l'établissement) ; une comparaison avec l'usage qui est fait des prisons ouvertes dans plusieurs pays euro-

péens ; des propositions opérationnelles sur la place du modèle de détention ouvert dans le paysage carcéral français.

Quelles sont vos principales observations concernant la gestion de la sécurité dans une prison ouverte ?

Par définition, une prison ouverte ne comporte ni barreaux, ni murs, ni miradors. La question de la sécurité y est donc spécifique et d'autant plus primordiale à Casabianda qu'on y conçoit que tout incident majeur pourrait affecter l'avenir de l'établissement.

L'établissement héberge également une ferme agricole importante, autre particularité qui implique que sont privilégiées des solutions de sécurité dite « active ». Cela va de pair avec le « régime de confiance » qui y est appliqué, principalement orienté vers la responsabilisation individuelle, l'autonomie et la préparation à la sortie. La sécurité à Casabianda procède certes de l'observation, de l'évaluation pluridisciplinaire, du partage d'informations et de la remontée de renseignements ou de fouilles. Elle repose surtout sur la sélection des personnes détenues volontaires, la prévision de limitations de circulation des personnes détenues sur le domaine pénitentiaire, ou encore sur l'organisation d'un nombre important d'appels quotidiens. À Casabianda, la population pénale est essentiellement composée d'auteurs d'infractions à caractère sexuel et de personnes condamnées pour violences intrafamiliales. C'est une population avec laquelle les incidents sont rares en détention. Nous avons cependant observé une place de plus en plus importante pour la sécurité passive, notamment par le recours à des moyens de surveillance. Les

directions successives justifient régulièrement cette tendance à se rapprocher des standards de sécurité communs par l'absence de statut normatif spécifique à l'établissement, alors même que, en pratique, Casabianda n'est pas un centre de détention comme les autres.

Quels sont les enseignements de l'étude des cas de prisons ouvertes en Europe ?

Le modèle de la prison ouverte a connu une forte expansion après la Seconde Guerre mondiale. Nombre de prisons ouvertes en Europe ont alors accueilli des personnes condamnées pour intelligence avec l'ennemi, ce qui fut le cas de 1948 à 1951 à Casabianda. Dans le même temps, une définition de la prison ouverte s'est formalisée, la plus aboutie étant toujours celle adoptée le 25 août 1955 lors du Premier Congrès des Nations Unies en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants. Le modèle de détention ouvert apparaît alors comme le mieux à même de satisfaire le principe de normalisation selon lequel les conditions de vie en prison doivent se rapprocher de celles de la vie normale. Ce principe est toujours posé par les règles Mandela de 2015 ou par les Règles pénitentiaires européennes révisées en 2020. Cependant, nous constatons que les prisons ouvertes, si elles se maintiennent dans les pays scandinaves, sont en recul dans bien des pays. Ce faisant, on se prive d'une solution carcérale adaptée à certains profils de condamnés, favorable à leur réinsertion sociale et en même temps propice à leur santé physique et mentale. L'histoire du droit pénitentiaire est ainsi faite d'avancées et de régressions : pourquoi ne pas penser plus largement la privation de liberté sans murs ?

JEANNE MICHAUD SUR LE QUOTIDIEN DE LA SECTION RECHERCHE



Credit photo : Marjolaine Martin

Étudiante en master de théorie politique à Sciences Po Paris, Jeanne Michaud a réalisé un stage de six mois au sein de la section recherche, et a notamment été au cœur de la préparation de deux numéros de cette Gazette. Nous lui laissons la parole pour vous faire (re)découvrir, à travers ses yeux, notre quotidien.

À la fin de ma première année de Master à Sciences Po Paris, il était assez clair pour moi que je voulais poursuivre un cursus de recherche. Mais comment se lancer dans un tel projet sans avoir vu autre chose que des salles de classe ? La recherche me paraissait être un monde de règles implicites, de statuts et d'institutions de rattachement innombrables, que j'étais bien loin de pouvoir démêler.

J'ai donc décidé de prendre une année de césure, de travailler six mois auprès des chercheurs et chercheuses du Cesdip (Centre d'études sociologiques sur le droit et les institutions pénales - laboratoire du CNRS), puis six mois au sein du bureau de la donnée, de la recherche et de l'évaluation (EX3) de la DAP. Il faut dire que j'étais déjà familière avec le milieu carcéral, puisque j'avais fait mon mémoire de licence sur le sujet. Cependant, comprendre comment l'administration centrale fonctionne et quel était son lien avec la recherche universitaire me semblaient essentiel avant d'entamer des travaux plus longs.

La section recherche du bureau EX3 m'a donc accueillie pour travailler sur la valorisation de la recherche avec Marjolaine Martin. Être dans ce bureau permet d'être au croisement entre les chercheurs et chercheuses ainsi que l'administration et ses agents sur le terrain. Appréhender les rapports de ces deux groupes a ainsi été le plus grand apprentissage de mon stage. Le travail du chercheur n'est pas isolé, déconnecté des enjeux de terrain, ni de ceux de son public. Et un terrain de

recherche comme celui de la prison le met particulièrement en exergue.

La création d'un podcast permet de mettre en lumière un travail de recherche. On joue avec l'angle d'approche, les interviews, le storytelling pour le rendre le plus accessible possible. L'une des difficultés de ce travail de valorisation, c'est de trouver un équilibre entre tous les acteurs du projet que nous devons prendre en compte (les chercheurs, la section recherche, la direction de la communication...). Faire ce travail de A à Z m'a notamment permis de mieux envisager la place d'un rapport de recherche produit pour

Au quotidien, c'est sur l'écriture d'un podcast et d'une formation en ligne à destination des chercheurs que j'ai le plus travaillé.

la DAP dans le champ de la science pénitentiaire. L'administration a besoin d'évaluer les dispositifs en cours et de produire des connaissances pour nourrir ses politiques. Les rapports se doivent donc aussi de rendre des recommandations à partir de leurs résultats. C'est une différence nette avec le milieu universitaire que j'ai fréquenté jusque-là, différence qui m'a permis aussi de me questionner sur la place du chercheur ou de la chercheuse dans les politiques.

La formation en ligne, quant à elle, est à destination directe des chercheurs et chercheuses. Elle doit pouvoir donner toutes les premières clés pour une recherche en milieu pénitentiaire. Comment se présenter à l'intérieur d'un établissement ? Quels objets sont auto-

risés ? Comment mettre en place l'anonymisation ? Nous avons créé plusieurs contenus interactifs qui balayent toutes ces questions. Le construire m'a aussi été utile pour continuer à me former en tant que jeune chercheuse, la déontologie de la recherche et l'organigramme de la DAP n'ont ainsi plus de secrets pour moi !

Lors de mon stage, j'ai aussi eu l'occasion de faire une visite de la maison d'arrêt pour hommes de Fresnes. Une première expérience de ce type est toujours marquante. La connaissance des conditions d'enfermement que j'avais acquise en amont a rendu la visite moins déstabilisante qu'anticipé. J'avais déjà vu des photos de cellule, je connaissais l'architecture des bâtiments et les contrôles à passer, la taille d'un parloir et les conditions de salubrité de Fresnes. J'étais prévenue, et surtout formée. Finalement la recherche sert aussi à ça. Rendre accessible un lieu si fermé au grand public, ouvrir les portes, éclairer les fonctionnements.

Il restait cependant encore à vivre l'expérience sensible : le brouhaha incessant et la clé qui se tourne pour refermer une serrure de cellule au fond du couloir.

Je termine ces six mois à la DAP mieux préparée à poursuivre mes projets académiques, inspirée par les réflexions qui animent la section recherche au quotidien et avec l'envie de conduire mes propres travaux. La recherche est bien un monde de règles implicites et d'institutions innombrables mais que, désormais, je connais un peu mieux.

LES CLÉS DES DONNÉES...

NICOLAS REYSSET



Crédit photo : Najolaine Martin

Dans le cadre d'un master économie et finance à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, Nicolas Reysset a réalisé pendant six mois une analyse de l'accès au travail en détention, au sein de la mission évaluation des politiques pénitentiaire du bureau EX3. Après une remise en contexte, il nous présente ses résultats.



LA RÉFORME DU TRAVAIL EN DÉTENTION

Le travail en détention a fait l'objet d'une importante réforme à travers la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire. Son objectif est de bâtir un cadre juridique plus solide et plus protecteur pour les détenus-travailleurs, via la refonte de la procédure d'accès au travail et la création du Contrat d'Emploi Pénitentiaire (CEP), pour rapprocher le plus possible les conditions de travail en détention des conditions de travail à l'extérieur.

La nouvelle procédure d'accès au travail impose notamment au donneur d'ordre de recevoir les candidats en entretien d'embauche individuel. Le CEP, qui remplace le contrat d'engagement, prohibe la rémunération à la pièce, systématisé la rémunération horaire et en augmente les seuils, ouvre aux personnes détenues des droits sociaux relatifs au chômage et à la sécurité sociale, et spécifie le régime de travail ainsi que l'intitulé précis des postes qu'elles occupent.

1) Sur quels éléments de cette réforme avez-vous orienté votre évaluation ?

J'ai fait le choix d'orienter l'évaluation sur les trois phases de la procédure d'accès au travail : la demande de travail formulée par les personnes détenues ; le classement ou le non-classement au travail via la décision de la Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU) ; l'affectation au poste qui est conclue par la signature du CEP. Ces nouveaux processus d'accès au travail restent encore sous-investis dans les champs scientifique et institutionnel, en raison de leur récente mise en œuvre. L'objectif de cette étude est d'identifier les similitudes dans les parcours d'accès au travail, en essayant de déterminer les principaux facteurs qui favorisent ou défavorisent le classement au travail et l'affectation à un poste.

L'accès au travail dépend en partie de facteurs pouvant varier en fonction des établissements pénitentiaires, ce dont les données statistiques ne rendent pas compte. Grâce à un travail de terrain de plusieurs jours au sein de deux maisons d'arrêt, j'ai pu constater, par exemple, que l'accès au travail des prévenus et des condamnés dépend en partie de la politique locale de l'établissement.

2) Quelles ont été les données utilisées pour réaliser l'évaluation ?

Les données utilisées ont été issues de GENESIS qui est l'application de suivi des personnes détenues en établissements pénitentiaires, ainsi que d'OCTAVE, autre

applicatif utilisé par le personnel pénitentiaire pour la gestion des données relatives au travail en détention. Afin de suivre les trajectoires des personnes détenues dans leur accès au travail, il a fallu relier ces bases entre elles, à partir des caractéristiques pénitentiaires et sociodémographiques des personnes détenues.

OCTAVE ayant fini d'être déployé dans toutes les directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) en avril 2023, l'évaluation débute en juin 2023 et s'achève au premier semestre de 2025, de manière à couvrir une période d'étude d'environ deux ans. La population étudiée est constituée des personnes étant entrées en détention lors de la période d'observation et étant passées par au moins une des phases de l'accès au travail, soit 48 864 écrous.

3) Quelles ont été les méthodes utilisées ?

Afin d'analyser les parcours d'accès au travail des personnes détenues, j'ai mobilisé la méthode d'analyse des trajectoires par appariement optimal (OMA pour Optimal Matching Analysis). Cette méthode consiste à analyser, pour tous les individus, l'ensemble des situations vécues (état), la durée de chacune de celles-ci et les transitions entre elles afin de mesurer les (dis)similarités de leurs parcours et de constituer des groupes d'individus ayant des trajectoires proches ou similaires. Dans le cadre de mon évaluation, j'ai comparé les trajectoires des personnes détenues au travers des trois étapes de l'accès au travail, c'est-à-dire le temps né-

cessaire pour passer d'une étape à une autre. Cela m'a ensuite permis de former des groupes de personnes détenues dont les temps d'attente et enchaînements entre chaque étape sont proches.

4) Quels sont les résultats de cette étude ?

Les trois phases de la procédure d'accès au travail ont été divisées en onze états différents pour conduire l'analyse : l'entrée en détention (apprehendée via deux états : «pas entré», «entré»), le dépôt de la demande de travail («demande»), le classement en CPU (séparé en deux états distincts : l'inscription et la liste d'attente), le non-classement en CPU (comportant le «refus» du classement ainsi que l'«ajournement» de la CPU), l'affectation au poste, la désaffectation («fin d'affectation»), la sortie de détention, et un dernier état nommé «multi-états», utilisé lorsqu'une même personne se trouve dans plusieurs états au cours du même mois.

Avec onze états individuels, suivis mensuellement pour 48 864 écrous, le modèle d'OMA fait émerger sept groupes différents, traduisant la multiplicité des trajectoires sur le marché du travail pénitentiaire. Les parcours y sont souvent sinueux et l'affectation à un poste reste difficile pour la plupart des personnes détenues.

Chaque groupe rend compte d'un type de trajectoire, modélisée par un graphique de flux. Deux graphiques de deux groupes différents sont présentés ci-dessous :

Les dates d'observation apparaissent en abscisses, et les effectifs en ordonnées. À chaque état est associée une barre de couleur, leur taille étant proportionnelle à leur poids relatif à chaque période d'observation. Par exemple, pour le premier groupe (groupe 1), qui représente 5 046 personnes, la majorité de ses membres n'étaient pas encore entrés en détention en juin 2023, et environ 50% d'entre eux étaient sortis de détention en mars 2025.

Le premier groupe rend compte d'un accès au travail assez conforme aux objectifs de la réforme : une part importante des personnes détenues qui le constituent sont affectées relativement rapidement (environ un tiers en juin 2024) et tendent à garder leur emploi jusqu'à leur sortie de détention (50% d'entre elles sont sorties à la fin de la période d'observation). Il faut toutefois nuancer le propos, puisque beaucoup des personnes détenues de ce groupe subissent aussi une désaffectation de leur poste (environ 50% en juin 2024), sans toujours parvenir à retrouver un emploi par la suite.

Le deuxième groupe présenté ici (groupe 7) traduit les mécanismes parfois néfastes induits par la réforme. Ici, les personnes détenues sont majoritairement classées au travail et placées sur liste d'attente. Mais seule une très faible part d'entre elles obtiendra effectivement un travail, et ce même après plusieurs mois passés en détention. Soit les personnes déte-

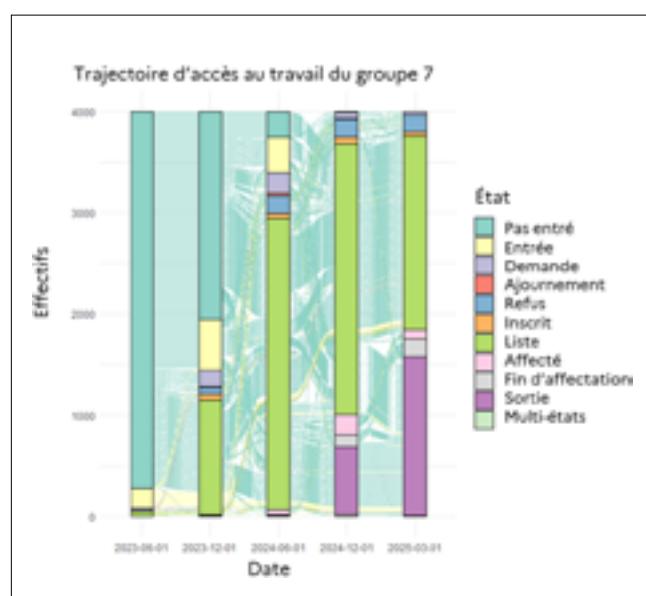
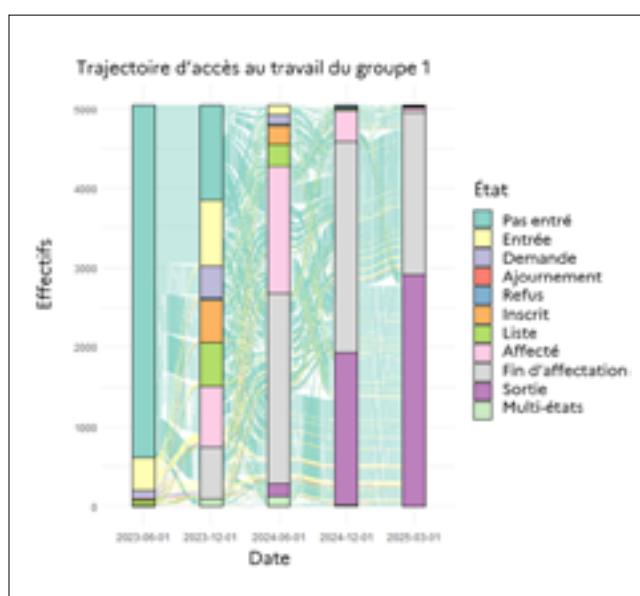
nues demeurent en attente d'un travail, soit elles sortent de détention sans avoir pu travailler.

En considérant l'ensemble des sept groupes, seul 27% des personnes détenues ont connu un parcours correspondant aux ambitions de la réforme, à savoir accéder à un travail relativement rapidement (moins de six mois), et l'ont conservé jusqu'à leur sortie. Un prolongement de cette évaluation permettrait de déterminer les facteurs sociodémographiques et pénaux influençant les trajectoires d'accès au travail.

*En considérant
l'ensemble des
sept groupes, seul*

27 %

*des personnes détenues
ont connu un parcours
correspondant
aux ambitions
de la réforme*



ARCHIVES À LA LOUPE

Dans cette rubrique, ce sont habituellement des archives de papier que nous vous avons présentées. Mais les archives peuvent également être des objets. Elsa Besson, historienne de l'architecture, a mené une recherche sur le patrimoine mobilier de l'administration pénitentiaire, financée par la DAP. Vous pouvez retrouver son travail dans deux publications : le Travaux et Documents n°94 et le livre illustré « Comprendre la prison par le patrimoine mobilier : de l'infra-ordinaire à l'extraordinaire » (disponible prochainement). Elle nous présente ici un groupe d'objets d'apparence modeste, qui sont pourtant des témoignages précieux de l'histoire pénitentiaire française.



Légende photo :

Briques du bagne guyanais

- Période : Deuxième moitié du 19^e siècle - première moitié du 20^e siècle
- Matériau / technique : Terre cuite
- Précisions des inscriptions : « AP Saint-Laurent », « AP Saint-Jean » et « AP Les Hattes »
- Dimensions : Hauteur : entre 10,5 et 11,6 cm ; longueur : entre 21,6 et 23,2 cm ; épaisseur : entre 4,7 et 5,7 cm.
- Provenance : Transfert Musée national des prison, Fontainebleau, 2013-2014.

Explorer les fonds mobiliers de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) en s'interrogeant sur la question du patrimoine a permis de mettre en valeur un très grand nombre d'objets. Ils permettent de retracer la longue histoire de la constitution de la peine d'enferme-ment cellulaire au XIX^e siècle, notamment à travers des éléments d'ar-chitecture, des matériaux de construction ou des dis-positifs mobiliers cellulaires remarquables (portes, ser-rures...).

Le fonds de l'ENAP com-prend une vingtaine de briques marquées par l'ad-ministration pénitentiaire, parfois avec la précision du camp où la briqueterie les produisait. Ce sont les ma-tériaux avec lesquels ont été construits les bagnes guyanais : les terres argileuses, nombreuses en Guyane, rendaient la pro-duction aisée, d'autant plus que la main-d'œuvre était captive.

À partir de l'instauratio-n du bagne au milieu du XIX^e siècle, l'archi-tecture des maisons des personnels pénitentiaires et leurs dépendances, ainsi que celle des édifices servant à l'adminis-tration pén-

tentiaire reposait sur la mise en œuvre de la brique. Ce matériau, bien adapté au climat chaud et humide de la région, permettait de maintenir des tempéra-tures modérées dans les édifices. Saint-Laurent-du-Maroni, «commune péniten-tiaire», est d'ailleurs encore aujourd'hui très marquée par la présence de ce maté-

qualifiée, ni pour la collecte de la matière première, ni pour la fabrication et la mise en forme, ni pour le séchage et la cuisson. Le défrichage était aussi une part très im-portante du travail des bagnards, afin de fournir en bois les fours des briqueteries.

Ce matériau devint la base de l'édi-fication du système pénitentiaire : par exemple, la briqueterie du camp des Hattes, à l'embouchure du fleuve Maroni qui forme l'actuelle frontière ouest de la Guyane avec le Surinam, est maintenue alors que ce bagne est rapidement inutilisé après son aménage-ment (1858-1868). Ce sont des centaines de milliers

de briques qui sont produites sous l'autorité de l'adminis-tration pénitentiaire : si aujourd'hui certaines compo-sent encore de nombreux édifices en usage, celles qui se trouvent sur des sites aban-donnés sont régulièr-lement la proie de vols. La recon-naissance patrimoniale internationale et une meilleure connaissance des bagnes d'outre-mer permettraient de mieux as-surer la conservation in situ des éléments architecturaux des camps, afin d'éviter leur pillage et leur lente dispara-tion.

Ce sont des centaines de milliers de briques qui sont produites sous l'autorité de l'administration pénitentiaire

riau façonné par les bagnards.

Dans l'ob-jectif de doubler la peine d'exil hors de la métropole par le travail forcé, l'adminis-tration faisait travailler les individus dont elle avait la charge : les condam-nés en cours de peine et les personnes libérées interdites de quitter le territoire guyanais. La production de briques fut une activité importante pour l'adminis-tration pénitentiaire pendant près d'un siècle : elles étaient faciles à fabriquer et ne demandaient pas de main-d'œuvre

Pour en savoir plus



- Kristen Sarge, Arnauld Heuret, Emmanuel Boutinard, Laurent Casanova, «Briques et briqueteries de Guyane : de la documentation patrimoniale aux enjeux du développement durable», *Géologues* n°206, dossier Les ressources des Guyanes, 2020.
- Arnauld Heuret, Daniel Gimenez, Jean-Lucien Sanchez et Christophe Sand, «Pour une inscription des bagnes de Guyane et de Nouvelle-Calédonie à la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco», *In Situ* [En ligne], 48 | 2022.
- Nicolas Payraud, Sandrine Delpech et Mickaël Mestre, «L'archéologie des bagnes en Guyane, un domaine de recherche encore balbutiant», *Les nouvelles de l'archéologie* [En ligne], 143 | 2016.



EXPOSITION

Basse-Terre : histoire
de la maison d'arrêt

En parallèle de la Semaine de la recherche de la DAP, a été présentée dans l'atrium Olympe de Gouge au ministère de la Justice l'exposition préparée par Jean-Lucien Sanchez, retraçant l'histoire de la maison d'arrêt de Basse-Terre. Alors que l'établissement fait aujourd'hui l'objet d'une importante rénovation, elle a permis de plonger dans le passé de ce lieu mêlant histoire coloniale et histoire pénitentiaire.

Vous l'avez ratée ?

Retrouvez-la prochainement en ligne sur le site [Criminocorpus](#).

Exposition à retrouver bientôt en ligne sur
[Criminocorpus](#)



EXPOSITION

Anniversaire de l'abolition
de la peine de mort

En hommage à l'entrée au Panthéon de Robert Badinter, le 9 octobre 2025, nous vous avons proposé de redécouvrir cette exposition présentée en octobre 2021 dans le cadre du 40^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort, rédigée par Jean-Lucien Sanchez.

Retrouvez l'**histoire de la peine de mort en France** dans l'exposition en ligne disponible sur le site [Criminocorpus](#).

Retrouvez toutes les anciennes publications de l'administration pénitentiaire sur

[**justice.gouv.fr**](#)

onglet Documentation

